



MAIRIE DE ST MALO DU BOIS

RECRUTEMENT TEMPORAIRE

AGENTS RECENSEURS

Dans le cadre du recensement de la population au début de l'année 2022, la commune de Saint Malo-du-Bois recherche des agents recenseurs.

Profil souhaité :

- Connaissances de base en informatique
- Bonne connaissance de la commune
- Disponibilité (visites à domicile le soir)
- Sens du contact auprès de la population

La personne devra par ailleurs disposer d'un téléphone portable personnel.

Période de recensement : du 20 janvier au 19 février 2022 inclus + deux demi-journées de formation, le 6 et 13 janvier 2022 de 9h à 13h.

Si vous êtes intéressés, vous pouvez vous faire connaître en mairie soit par mail mairie@saintmalodubois.com ou par téléphone au **02 51 92 33 32**.

Date limite des réponses : **samedi 4 décembre 2021**